

Dossier d'inscription

A retourner avant le 31 mai 2019

« Concours forestier : 2^{nde} édition du SylvoTrophée »

Forêts du territoire du Parc naturel régional du Morvan

Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

Concours organisé par :



Conditions et modalités d'inscription au concours

Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté une gestion multifonctionnelle.

Critères de sélection

Le concours SylvoTrophée porte sur une parcelle forestière de 4 à 10 ha, présentée par un propriétaire, accompagné par son gestionnaire le cas échéant. Elle doit avoir fait l'objet d'une exploitation (coupe) au cours des 10 dernières années.

La parcelle forestière doit être localisée sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan et être occupée par un peuplement feuillu ou mixte.

La propriété intégrant la parcelle candidate est soit sectionale, soit communale, soit privée.

Les candidats ayant déjà participé au SylvoTrophée ne peuvent se représenter avant 2 ans.

Inscription au concours

Retourner ce dossier complété et signé avant le 31 mai 2019 minuit

A : Parc naturel régional du Morvan – Concours SylvoTrophée

Maison du Parc

58230 SAINT BRISSON

Ou : clemence.schilling@parcdumorvan.org

Nos services peuvent vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de candidature :

Hugues SERVANT au CRPF
Bourgogne Franche-Comté

03.80.53.10.00

hugues.servant@crpf.fr

Vincent GODREAU à l'ONF
Bourgogne Franche-Comté

03.80.76.88.23

vincent.godreau@onf.fr

Clémence SCHILLING au
PNR du Morvan

03.86.78.79.35

clemence.schilling@parcdumorvan.org

Sélection de 6 parcelles

Parmi les candidatures, 6 parcelles seront sélectionnées pour être visitées par le jury.

Cette sélection sera réalisée en s'appuyant sur le respect des conditions d'inscription et du contenu de ce dossier. Pour des raisons d'organisation matérielle, la sélection des parcelles pourra prendre en compte la proximité des parcelles candidates. Une exploitation plus récente sera prioritaire.

De plus, mis en place dans le cadre d'un projet sur les forêts anciennes, le SylvoTrophée examinera prioritairement les parcelles candidates situées dans des secteurs de forêts anciennes. Pour plus d'information :

http://www.parcumorvan.org/fr/Territoires_ruraux/Foret_et_Filiere_Bois/Le_Parc_et_ses_forets/La_foret_omnipresente_dans_le_paysage.php?rub=03&srub=10&ssrub=20&sssrub=01&lg=fr

Règlement du concours

Le candidat s'engage à :

- Etre présent lors de la visite de la parcelle par le jury (soit une demi-journée le 04/07/2019 ou le 05/07/2019), présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury ; il est intéressant que le propriétaire se fasse accompagner de son gestionnaire s'il en a un.
- Pour les candidats sélectionnés, être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix (prévue à l'automne 2019).
- Etre disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une pré-visite (juin 2019) par les techniciens (complément au dossier et repérage sur la parcelle pour préparer la venue du jury).
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image).
- Accepter, pour les lauréats, que leur nom fasse l'objet d'une communication en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours.
- Accepter d'être interviewé par un technicien du Parc naturel régional, du CRPF ou de l'ONF.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Le Parc naturel régional du Morvan s'engage à :

- Contacter le propriétaire 15 jours en avance pour convenir d'une date de pré-visite avec les techniciens ainsi que pour l'informer de la date et de l'horaire de visite du jury.
- Mettre en place un jury d'experts (sylviculteurs, écologues et usagers de la forêt). Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite de parcelle, à l'attention du propriétaire.
- Garantir la bienveillance lors des échanges qui auront lieu entre jury et candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours. L'organisateur veillera à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.

Prix :

Le lauréat gagnera un trophée réalisé par un artisan du Morvan, un inventaire faunistique ou floristique de la parcelle au choix du propriétaire, un ouvrage sur la forêt édité par l'IDF ainsi qu'un abonnement à la revue Forêt Entreprise.

M/Mme, candidat(e) au concours Sylvotrophée, atteste avoir lu les engagements et les accepter sans réserve.

Fait à, le / /2019

Signature :

Votre inscription au SylvoTrophée

A remplir par le propriétaire et le gestionnaire

① Coordonnées du candidat

Nom du propriétaire :

Propriétaire depuis le :

Adresse postale

.....
.....
.....

Adresse électronique

.....

Numéro de téléphone :

Nom du gestionnaire :

Nom de la forêt :

Statut foncier :

Privé individuel

Communal

Groupement Forestier
ou Société Civile

Sectional

→ Fournir une carte de la propriété forestière et de la parcelle présentée au concours

③ Parcelle candidate

Contexte général de la <u>parcelle</u>	
Dimension	Surface de la parcelle ou unité de gestion présentée au concours :ha
Essences	Essence(s) majoritaire(s) : Autres essences :
Accessibilité de la parcelle	<input type="checkbox"/> Route forestière <input type="checkbox"/> Piste carrossable <input type="checkbox"/> Sentier ou chemin rural <input type="checkbox"/> Aucune

Caractéristique de l'itinéraire sylvicole appliqué à la <u>parcelle</u>	
Objectifs et traitements appliqués	Quel est l'objectif alloué au peuplement ? (essences objectifs, production de bois d'œuvre, de chauffage, autres...) et traitement sylvicole (régulier, ...)
Fréquence des coupes	Rotation appliquée :ans

Caractéristique de la dernière exploitation sur la parcelle	
Contexte	Année de la dernière exploitation (coupe) : Quel a été le type de cette dernière intervention ? (coupe d'amélioration, éclaircie, balivage, coupe d'ensemencement, etc.)
Dernière récolte	Volume total :m ³ – stère – tonne, <i>Dont</i> : Bois d'œuvre : m ³ – stère – tonne Bois énergie : m ³ – stère – tonne Bois d'industrie : m ³ – stère – tonne
Enjeux et précautions particulières	Si des précautions particulières (respect des sols, de certaines essences, de semis...) ont été suivies pour cette coupe, quelles sont-elles ? Enjeux de biodiversité identifiés sur la parcelle (espèces, milieux...) : Précautions observées pour la biodiversité lors de l'exploitation : Enjeux d'usages identifiés sur la parcelle (sensibilité paysagère, patrimoine, fréquentation...) : Précautions observées pour ces usages lors de l'exploitation :